







# Les inégalités territoriales de santé comme enjeu et comme objet de politiques publiques

Patrick Hassenteufel
Professeur de science politique
Université Paris-Saclay et Sciences Po Saint-Germain-en-Laye,
Laboratoire Printemps







# Les inégalités territoriales de santé : de quoi parle-t-on et comment en parler ?

- 1 <u>Les inégalités d'accès aux soins</u>: renvoie à la répartition territoriale de l'offre de soins
- (2) <u>Les inégalités territoriales en termes d'état de santé et de prévalence de pathologies</u>: renvoie à la dimension spatiale des inégalités sociales de santé
- ➤ Si les deux sont (en partie) liés, en termes de politiques publiques c'est la première dimension qui est mise en avant, à la fois comme enjeu et comme objectif de politique publique
- ➤ Rôle clef de la mise à l'agenda des « **déserts médicaux** » : un cadrage spécifique du problème qui, d'une part, conduit à faire passer au second plan la deuxième dimension, et, d'autre part, à élaborer des politiques publiques ne répondant que partiellement au problème.
- > Toutefois levier d'une territorialisation croissante des politiques de santé



16 - 18 JUIN Bordeaux

2021 PARC DES EXPOSITIONS



# Un problème démographique avant d'être territorial

La démographie médicale devient un problème public au début des années 2000, la crainte d'une « pléthore médicale » (Deplaude 2015) est remplacée par celle d'un déficit d'offre localisé et d'une pénurie du fait du vieillissement des généralistes. Travail d'objectivation du <u>déficit démographique</u> : par la définition des notions d'accès aux soins, de médecin actif et par l'amélioration des sources statistiques qui produisent des données territorialisées

- -Création de l'ONDPS 2003 (Suite au rapport Berland, Gausseron, 2002)
- -Mobilisation de l'Ordre des médecins (Atlas de la démographie médicale, depuis 2007)
- -Indicateur APL (accessibilité potentielle localisée, Barlet et al, 2012), généralisé en 2018
- -Inscrit dans un travail de définition des déserts médicaux (Vergier et al., 2017)







### Un enjeu mis à l'agenda politique

- ➤ Une forte mobilisation d'<u>élus</u> à travers un discours dramatisant, centré sur les médecins généralistes, mettant en crise le système de soins
- Expression de plusieurs facteurs d'inquiétude de la population : non remplacement de médecins partant à la retraite, déréglementation du système de garde (2003), difficulté voire impossibilité pour les nouveaux patients de s'inscrire auprès d'un médecin traitant, délai d'attente...
- Inscription dans des débats politiques plus généraux : existence d'une « France périphérique » (Guilluy, 2014), retrait de services publics, vote FN (Bussi et al., 2012), importance attachée à l'égalité territoriale en France (Estèbe, 2015)
- La mobilisation des élus locaux : associations, relais parlementaires (22 rapports parlementaires de 2007 à 2019, 11 de l'Assemblée Nationale, 11 du Sénat)
- > Un enjeu électoral (national et local : cf élections régionales)







# Un nouveau répertoire d'action publique (aux effets limités et partiels)

- La remise en cause (progressive) du <u>numerus clausus</u> (non ciblé territorialement)
- La multiplication des <u>mesures incitatives</u> (ciblées territorialement mais ne portant que sur les dimensions économiques et aux effets limités) : aides à l'installation et nouveaux contrats (contrat de début d'exercice)
- L'appui à des <u>nouveaux modes d'organisation des soins primaires</u> (MSP-U- en particulier, mais aussi centres de santé, ESP, structures mobiles, cabinets éphémères...) qui renvoient à des enjeux de coordination interprofessionnelle (redéfinition de la division du travail de soins et soutien aux initiatives de professionnels, expérimentations) ciblés territorialement mais fortes différences
- La mise en place <u>d'instruments de coordination territoriale</u>: GHT et CPTS (2016) puis CTS et PLS (2019) (enjeu de l'implication des professionnels de soins)
- Le développement de la <u>télémédecine</u>







#### L'affirmation de nouveaux acteurs territoriaux

- Les <u>ARS</u> sont devenues un acteur clé de la régulation de l'offre de soins : mise en place d'un nouveau mode d'action des ARS par l'accompagnement des <u>professionnels</u> (URPS et autres organisations) et la mise en œuvre des nouveaux instruments (incitatifs et contractuels).
- L'implication croissante des <u>collectivités territoriales</u> dans les politiques de santé (sans transferts de compétences santé même si avancées dans le projet de loi 4D) sous la forme d'aides à l'installation et à des structures de soins collectives
- ✓ Communes : un échelon territorial trop restreint ?
- ✓ Départements : possèdent des compétences santé (PMI) et surtout sociales (autonomie, pauvreté), rôle d'appui auprès des petites communes
- √ Régions : un échelon territorial trop large ? + autonomie budgétaire limitée







# Les enjeux des politiques de lutte contre les inégalités territoriales de santé

- La prise en compte d'une <u>conception territorialisée de la santé publique</u> intégrant les dimensions environnementales et sociales (prévention)
- Les enjeux de <u>coordination</u>: entre les acteurs territoriaux, entre les professionnel.le.s de soins, avec l'hôpital, entre les initiatives territoriales (risque d'une différenciation territoriale inégalitaire)
- Articulation entre les aspirations des <u>nouvelles générations</u> des professionnel.le.s et celle des <u>patients</u>
- L'inscription dans des politiques plus larges de <u>lutte contre les inégalités</u> <u>territoriales</u> (politiques de la ruralité et de la « cohésion territoriale »)
- Les enjeux de formation (formation aux enjeux territoriaux, stages...)

Merci pour votre attention!